

Compte rendu du CA du 02-06-2016

Avant le début du C.A., Monsieur Christophe Bouchard, directeur de l'AEFE et président de la Fondation intervient pour se présenter et échanger avec les membres du Conseil d'administration.

Le Directeur AEFE, Président de la Fondation (Visioconférence, en présence de Mme MAC LORIN, Chef de secteur AEFE).

Monsieur Christohe BOUCHARD, Directeur de l'AEFE et président de la fondation salue les membres du CA et indique qu'il se rendra aux prochains CA d'octobre 2016 et mai 2017. Il sera alors heureux d'accompagner l'établissement dans la célébration de son 50ème anniversaire.

Le Proviseur, Directeur Général de la Fondation

Le LFI Tokyo est un établissement dynamique, très privilégié sur son nouveau site de Takinogawa, mais aussi par ses infrastructures pédagogiques, numériques, ses équipes pédagogiques et administratives. Il connaît une croissance des effectifs de 10% par an depuis 3 ans.

L'hétérogénéité culturelle et sociale de notre public avec 40% de franco-français, 40% de franco-japonais, 10% de japonais et 10% d'étrangers tiers fait la richesse cet établissement qui compte 20% de boursiers.

La qualité de l'enseignement s'y mesure bien sûr aux excellents résultats aux examens nationaux et aux orientations qui en découlent, mais aussi à l'exceptionnel parcours des langues du primaire à la terminale (classes bilingues, OIB anglais et japonais), aux très nombreux projets pédagogiques au sein de l'établissement, aux nombreuses compétitions sportives nationales et internationales en coopération avec nos homologues japonais et bien sûr avec les établissements du réseau AEFE.

Le Lycée assure avec succès sa mission de continuité du service d'éducation pour plus de 1150 élèves.

La croissance des effectifs nous oblige à envisager un plan immobilier dans un avenir proche (d'où la venue du service immobilier de l'agence en juillet 2016) et nous enjoint donc d'en assurer la faisabilité financière (d'où la Conférence d'Orientation Stratégique en novembre 2016) pour pouvoir poursuivre au mieux notre mission à Tokyo, au service des familles.

À ce titre je tiens à remercier M. Salama, notre DAF, qui travaille quotidiennement et efficacement dans ce sens et qui sait avoir aussi une vision prospective extrêmement professionnelle.

Le DAF, Secrétaire Général de la Fondation.

Jusqu'en 2005, le lycée Français de Tokyo était un E.G.D. Pour des raisons fiscales et juridiques, une fondation scolaire de droit japonais a alors été créée (décembre 2005). Cette fondation est gérée par un conseil d'administration composé aux 2/3 de représentants de l'AEFE et de l'Etat Français et la présidence de ce CA a été confié au directeur de l'AEFE.

Il y a trois conseils d'administration par an. Le premier, en octobre, arrête les grandes orientations budgétaires de l'exercice N+1. Le second se réunit en février-mars et vote le budget de l'année N. En juin, le troisième approuve le compte financier de l'année n-1.

Il est d'usage que la directeur de l'agence préside le C.A. qui vote le budget et que le coordonnateur délégué du directeur de l'AEFE préside les deux autres.

L'ambassadeur est administrateur de la fondation scolaire LFIT et vice président de celle-ci. A ce titre, il peut représenter la fondation dans toutes ses activités.

Il est enregistré au bureau de justice de Kita-Ku en tant qu'administrateur représentant la fondation avec le sceau du président, le directeur de l'AEFE ne résidant pas au Japon.

Il n'y a aucune obligation légale imposant la présence du président de la fondation au C.A.

Cela dit, les autorités japonaises ont validé notre fonctionnement dérogatoire par rapport aux fondations de droit scolaire et plus particulièrement les éléments suivants :

- une seule assemblée des conseillers par an au moment du budget
- le directeur de l'AEFE est la présidente 'sans sceau' L'ambassadeur est titulaire du sceau car il réside au Japon.

Sans qu'aucune obligation légale n'impose la présence de la directrice au C.A., il faut rappeler que des actes administratifs et financiers majeurs (ex: emprunt) sont signés par le président qui doit intervenir dans la gestion de la fondation.

Il est donc souhaitable que le directeur/président puisse participer à un conseil d'administration par an.

	Convention AEFE /Fondation	Fonctionnement fondation selon les textes régissant les fondations scolaires	Habilitations
Directeur de l'AEFE	Représentant de la fondation	Président de la fondation	Signature des actes fondamentaux (la convention, emprunt ...)
Ambassadeur	Représentant de l'AEFE	Vice Président titulaire du sceau	Utilisation du sceau pour actes gestion administrative (déclaration impôts, déclaration au TMG...)

Proviseur	Délégations article 13	Directeur Général (délégations statut+ actes C.A.)	Signature des contrats et conventions, ordonnateur des dépenses
Gestionnaire comptable	Délégations article 13	Secrétaire Général (délégations statut+ actes C.A.)	Utilisation des sceaux, maniement des fonds

Le CDAEFE,

Présentation des membres du CA (tour de table)

Procurations :

M. Delmas et M. Peyroles à M. Exelmans

M. Dana à Mme Thuaudet

M. Bouchard à M. Valéry

Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, **Le Directeur AEFE, Président de la Fondation,** ouvre la séance à 17H.

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu de la réunion précédente
- 2) Adoption de la convention AEFE/Fondation.
- 3) Dons
- 4) Contrats de maintenance et reprographie.
- 5) Décision modificative au budget 2016.
- 6) Adoption du compte financier 2015 (6 pièces annexes jointes)
- 7) Questions diverses

Le secrétaire général souhaite également ajouter deux points à l'ordre du jour

1 L'appellation d'un frais

2 Le statut Tokuzo

Les représentants des parents d'élève souhaite soumettre 3 propositions qui seront discutées en questions diverses :

1. Envoi du rapport de gestion
2. Utilisation de l'excédent
3. Création d'une commission.

1) Adoption du compte-rendu de la réunion précédente

Le Président a entendu les remarques des administrateurs représentants des parents d'élèves. Il propose de supprimer des éléments du compte rendu présenté dans les chemises des participants.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le compte-rendu de la séance du 16/02/2016 est adopté à l'unanimité.

2) Adoption de la convention AEFE/Fondation.

Il s'agit d'adopter formellement la convention dont le principe avait été validé au dernier C.A.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

La convention est adoptée à l'unanimité.

Le Proviseur,

3) Dons

La famille Misaki dont l'enfant scolarisé quitte l'établissement souhaite remercier le travail de l'ensemble des personnels du lycée par un don d'un montant maximum de 200.000 yens. Ce don devra servir à acheter du matériel pédagogique.

Le C.A. propose d'affecter ce don à l'achat de blocks pour la cour élémentaire.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le don est accepté et affecté à l'achat de matériel pédagogique, à l'unanimité.

Le DAF, Secrétaire Général de la Fondation.

4) Contrats de maintenance et reprographie.

A l'issue de la C.A.O. réunie le 31/05/2016, cette dernière a émis le choix de Ricco pour assurer les prestations de reprographie du LFIT pour une durée de 5 ans

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le contrat de reprographie est adopté à l'unanimité.

Le Directeur AEFE, Président de la Fondation, annonce qu'il doit malheureusement se retirer. Il réaffirme son intérêt pour l'établissement. Il indique que les droits de scolarité sont une préoccupation importante pour l'AEFE, à l'instar des familles. Il rappelle la modération des augmentations des droits de scolarité au LFI Tokyo sur les dernières années, la saine gestion de l'établissement, et la nécessité de cette dernière au moment où les effectifs augmentent et pourraient nécessiter un plan immobilier financièrement important.

Avant de se retirer, il transmet la présidence à M. Bruno VALÉRY, CDAEFE.

Le **CDAEFE, Président de la séance**, donne la parole au DAF, Secrétaire Général de la Fondation.

Le DAF, Secrétaire Général de la Fondation.

A l'issue de la C.A.O. réunie le 01/06/2016, cette dernière a émis le choix de Shimizu Build Life Care pour assurer la maintenance du LFIT pour une durée de 3 ans

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

le contrat de maintenance est adopté à l'unanimité.

5) Décision modificative au budget 2016.

Le Secrétaire Général les présente et se propose d'apporter les précisions nécessaires. Après divers échanges, l'ensemble des opérations de modifications budgétaires sont votées.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Les DMB proposées sont adoptées à l'unanimité.

6) Adoption du compte financier 2015

Le Secrétaire Général rappelle les points indiqués dans le rapport adressé en pièce annexe à la convocation de cette réunion.

Le Secrétaire Général indique que chacun des membres invités à cette réunion a pu prendre connaissance des deux rapports des auditeurs : Messieurs Reginald CAEL et Masato TANI.

L'exercice comptable qui s'échelonne du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 est le troisième exercice complet sur le site de Takinogawa.

Dans le budget 2015, il était prévu 1050 élèves au 1^{er} avril 2015 et 1 100 élèves à la rentrée de septembre 2015. Le lycée a accueilli 1 055 élèves au 1^{er} avril 2015, 1 146 au 1^{er} septembre et 1158 au 31 mars 2016. Cette augmentation de plus de 10% des effectifs a eu des conséquences sur l'exécution budgétaire 2015 les recettes mais aussi sur les dépenses comme le traduira ce présent rapport.

La comptabilité du LFIT se compose de 7 budgets distincts. :

- Le budget de la fondation, établissement support de la trésorerie et enregistrant les dépenses liées à la Fondation ;
- Le budget de Takinogawa, établissement intégrant les dépenses et les recettes liées à l'activité principale du lycée ;
- 5 budgets annexes retraçant les opérations liées aux examens, voyages scolaires, périscolaire, demi-pension et transports.

Ce rapport qui a pour but de présenter une synthèse de l'exercice comptable sera organisé comme suit :

I Gestion de l'établissement

II Présentation des recettes

III Présentation des dépenses

IV Présentation des services spéciaux

V Présentation des opérations en capital

VI Résultat/ Fonds de Roulement et perspectives

I. Gestion de l'établissement

En matière comptable et en dépit de son statut d'établissement scolaire de droit privé japonais, le lycée est équipé du logiciel français AGE. Il est le même que celui utilisé par l'AEFE,

l'ensemble des EGD (Établissements en Gestion Directe) mais également un certain nombre d'établissements conventionnés.

Cependant, conformément à son statut, l'établissement doit remettre aux autorités locales les documents financiers (budget et compte financier) répondant aux normes comptables locales. Une grille de passage permettant la transcription des écritures d'une réglementation à l'autre a été mise en place et validée lors du changement de statut. Le lycée basculera sur l'utilisation d'un logiciel japonais utilisé par le cabinet comptable de l'établissement, ce qui permettrait une transcription plus aisée en comptabilité japonaise.

Une réforme comptable sera mise en place en 2016 et il sera surement nécessaire d'adapter notre grille de passage. Cela sera l'occasion de mettre en place ce logiciel japonais.

Un expert fiscal et comptable spécialiste de la comptabilité des écoles privées japonaises travaille également en appui à l'administration du lycée pour lui permettre de répondre aux obligations locales.

Deux auditeurs indépendants rendent un rapport annuel sur les comptes et vérifient que l'administration met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration.

II. Présentation des recettes

- Frais de scolarité :

Les recettes liées aux frais de scolarité sont supérieures aux prévisions et s'élèvent à 1 198 695 932 yens. Cela correspond aux élèves supplémentaires qui ont rejoint l'établissement. Par rapport à l'année budgétaire 2014, les recettes correspondant aux frais de scolarité de l'exercice 2015 ont progressé de près de 110 000 000 yens. Cela représente une augmentation de 10% des recettes.

Par rapport au budget 2015, les droits de scolarité ont été de 50 000 000 de yens supérieurs aux prévisions budgétaires de février 2015.

- Droits d'inscription :

Les recettes liées aux droits d'inscription sont également supérieures aux prévisions, comme pour les frais de scolarité. Il est à noter que l'établissement connaît un nombre important de nouvelles inscriptions. Sur l'ensemble des élèves de l'établissement, 1/5 sont des nouveaux élèves.

Ce sont donc près de 92 000 000 yens de recette qui ont été encaissés sur l'exercice 2015. L'établissement a donc encaissé 40% de plus que ce qui était prévu au budget 2015.

- Recettes de l'AEFE

La principale recette de l'établissement provenant de l'AEFE est désormais la subvention finançant les bourses scolaires. Elle s'élève à 153 655 033 yens soit plus d'1,2 millions d'euros.

Rapporté aux dépenses pour tout le réseau, L'AEFE consacre aux boursiers de Tokyo 1,21 % de son budget (1,2 m/99m) pour 0.73% des boursiers (190/26 000).

Par rapport à l'exercice précédent, cela représente une augmentation du budget des bourses de 8,5%.

Il faut rappeler également que, même si ces dépenses ne sont pas inscrites au budget, l'AEFE finance l'intégralité des salaires des personnels expatriés, une partie des rémunérations des personnels résidents et plus particulièrement les pensions civiles, ainsi qu'un ensemble de prestations d'expertise comme les missions d'inspection par exemple.

▪ Autres Recettes :

Le lycée, école privée de droit japonais, peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement du Gouvernement de Tokyo. Cette demande est formulée parallèlement au dépôt du compte financier de l'exercice clos. Elle est calculée à partir du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement au 1^{er} mai et ne possédant pas la nationalité japonaise. Pour ce présent exercice, cela représente 7 064 800 yens, cette recette est affectée aux dépenses de personnel enseignant et représente environ une année de salaire d'un personnel enseignant.

Les produits liés aux placements de trésorerie sont en baisse pour deux raisons, les fonds placés ont fortement été réduits depuis la réalisation du projet immobilier et les taux sont moins intéressants. De par sa réglementation, la Fondation ne peut placer des fonds qu'en capital garanti et dans des placements permettant une vente rapide pour faire face à un besoin de trésorerie. Le placement sur un fonds échéance 12 mois a permis de générer 743 847 yens de recettes

Il faut signaler deux recettes liées à des opérations comptables :

- Les 3 940 183 yens au compte 7743 liés à la sortie de Nissan du plan de contribution 2016-2017
- Les 21 596 467 yens au compte 777 correspondant à une écriture comptabilisée pour neutraliser l'effet des amortissements de mobilier acheté en 2012 pour le nouveau Lycée et financé par des subventions AEFE.

Enfin la reprise sur provisions pour un montant total de 375 850 648 yens a permis à l'établissement de financer les travaux de l'été pour la rénovation du dernier étage du Bâtiment B ainsi que pour des travaux complémentaires.

Ainsi les recettes de l'établissement tous services confondus s'élèvent à 2 187 486 289 yens. (1 860 631 525 pour le service général et 326 854 764 yens pour les services spéciaux)

III. Présentation des dépenses

- Dépenses de fonctionnement

Tout d'abord, il faut signaler que les dépenses de fonctionnement (comptes 60-62) demeurent relativement stables en proportion dans le budget depuis les trois dernières années. Elles représentaient 22% des dépenses globales de l'établissement 2013, 20% des dépenses globales en 2014 et 22,5% des dépenses globales de 2015.

Les dépenses de viabilisation sont en baisse sensible par rapport à l'exercice 2014, le site est désormais maîtrisé et la gestion des consommations est plus efficace. En effet, les consommations de gaz, d'eau et d'électricité sont passés de 32 547 194 yens à 31 250 345 yens soit une baisse de 4%.

Les dépenses pédagogiques ont en revanche fortement augmenté sur l'exercice (33%) et représentent 13 876 242 yens soit une dépense de 12 445 yen par élève. Cela s'explique par des grosses commandes de départements de sciences, musique, anglais et une augmentation générale due aux effectifs.

Les investissements en matériel informatique et mobilier ont été également conséquents. Les dépenses aux comptes 60638 et 60688 retraçant ces dépenses ont été respectivement multipliés par 2.85 et 4.43 dans le cadre des aménagements du dernier étage et de l'investissement en tablettes et en matériel informatique pour la pédagogie.

Le reste des dépenses du chapitre 60 ne connaît pas d'évolutions majeures.

Les comptes 611 et 613 recensant les dépenses de gardiennage et la location des locaux sont stables. Pour rappel, le loyer de Takinogawa est de 43 231 680 yens

Le chapitre 615 consacré à la maintenance diminue légèrement. Avec les travaux réalisés à l'été 2015, un certain nombre de réparations qui auraient été imputé sur ce budget ont été effectuées dans le cadre des travaux de l'été dernier. En revanche, l'usure du bâtiment, la fin de la garantie et l'augmentation de la T.V.A auront des conséquences sur l'évolution de ces dépenses dans les années à venir.

Le chapitre 616 relatif aux assurances est en baisse sensible de près de 10%, un premier travail de rationalisation a été effectué en 2015 et qui sera poursuivi sur l'exercice 2016.

Le chapitre 624 consacré aux transports et notamment aux sorties pédagogiques est relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Il faudra cependant surveiller ces dépenses avec l'évolution de la tarification des sorties scolaires.

Le chapitre 625 couvrant les frais de réception et les déplacements des personnels est lui aussi relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

Le chapitre 626 consacré aux frais de télécommunication et postaux est en baisse sensible par rapport à l'exercice précédent. Ce sont les frais de téléphonie qui baissent le plus sensiblement avec une réduction des coûts de 22.6%

Au global, même si elles restent stables en proportion, les dépenses de fonctionnement augmentent de 10% par rapport à l'exercice 2014, ce qui est cohérent avec l'augmentation des effectifs qu'a connu l'établissement sur l'exercice 2015. Elles s'établissaient à 354 731 398 yens en 2014 pour s'établir à 392 904 392 yens en 2015 tous services confondus. Pour le budget

Takinogawa, on constate la même augmentation avec 9,21% (175 113 656 en 2014 et 191 244 571 yens en 2015)

- Dépenses de personnel

La masse salariale globale de l'établissement est de 843 268 764 yens. Sur la totalité des recettes (sur 1 594 468 557 yens), elle représente 53 % des recettes tous budgets confondus. Pour rappel, l'année dernière, elle représentait 54% des recettes, tous budgets confondus.

La masse salariale de Takinogawa s'établit elle à 735 412 822 yens sur 1 198 695 932 yens (droits de scolarité) soit 61% des recettes des droits de scolarité. Il faut rappeler que le ratio prudentiel de l'AEFE précise que la masse salariale ne doit pas dépenser 70% des droits de scolarité.

Elle est composée de 474 888 313 yens pour les recrutés locaux et 260 524 509 yens pour la contribution au salaire des résidents.

Par rapport à l'exercice précédent, (773 681 247 yens en 2014) la masse salariale a augmenté de 8.99% .

La masse salariale des locaux, elle, augmente d'environ 12 % du fait des différentes créations de postes, du G.V.T. et de l'augmentation des salaires de 1%.

La masse salariale des résidents se stabilise en n'augmentant que de 2.65% malgré les créations de 3 supports. Cela s'explique pour partie par la baisse de l'ISVL et par l'appréciation du yen. En effet, la contribution à la rémunération des résidents augmente de 7,75% par rapport à l'exercice précédent tandis que la contribution pour l'ISVL diminue de 5%.

La masse salariale représente 48% du total des dépenses du budget globalisé de la fondation alors qu'elle représente 53% des dépenses du budget Takinogawa.

En conclusion, la masse salariale augmentera l'an prochain mécaniquement avec l'effet du GVT, de l'augmentation catégorielle des salaires et la mise en place de la prime de scolarisation. Il faut également prendre en compte l'augmentation du point d'indice, la mise en place de l'ISAE pour les personnels résidents. Il faudra néanmoins veiller à ce ratio de 70% dans l'évolution de la masse salariale pour les prochains exercices budgétaires.

Sur l'ensemble de la masse salariale, l'établissement doit consacrer 1% à la formation continue. L'établissement y a consacré cette année 9 881 295 yens. L'établissement a dépensé l'essentiel de ce budget pour la formation continue dans la zone mais a également organisé des formations internes en langue (français, japonais, anglais) et des formations aux premiers secours et à la sécurité incendie à destination des agents.

- Autres dépenses

- Les amortissements

89 105 771 yens de crédits ont donc été utilisés pour l'amortissement. Il faut rappeler que l'établissement avait obtenu des autorités japonaises, la possibilité d'amortir non sur 30 ans, comme les normes comptables japonaises le préconisent, mais sur 50 ans, ce qui a un impact budgétaire sensible. En effet, sans ce lissage sur 50 ans, il faudrait amortir 40 millions de yens supplémentaire chaque année.

Il faut rappeler que l'amortissement est inscrit en charge dans le budget de l'établissement mais n'est pas décaissé physiquement par l'établissement. En revanche, les dépenses d'amortissement sont intégrées au fonds de roulement de l'établissement.

O Les provisions

Le lycée a provisionné les sommes prévues pour les personnels administratifs ou techniciens ou de service régis également par le dispositif dit « des anciens contrats » (antérieur à 1991) et qui restaient en poste.

Pour les personnels enseignants employés avant 1991, il convient également de provisionner des sommes, uniquement dans l'hypothèse d'un licenciement économique.

Le lycée a donc provisionné la somme de 1 187 714 yens qui, comme pour les amortissements, influe sur le résultat de gestion sans influencer sur le fonds de roulement.

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 1 743 370 453 yens et sont stables par rapport à l'exercice précédent.

IV. Services Spéciaux

▪ Examens

C'est dans ce budget annexe que sont imputées l'ensemble des dépenses relatives au brevet des collèges et aux épreuves du baccalauréat (EAF et Baccalauréat). Il faut donc rappeler qu'une mutualisation des moyens a été mise en œuvre dans la zone Asie permettant de réduire les coûts sensiblement ainsi que les droits d'examens pour les familles.

Les dépenses de billets d'avion, d'indemnisation des examinateurs et des correcteurs représentent 80% des dépenses totales de ce budget. Depuis 2009, les dépenses du service spécial examens ont diminué de plus de 50%, malgré les coûts supplémentaires engendrés par la remise des médailles du baccalauréat.

Les dépenses et recettes sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Sur le prochain exercice, ce sont près de 500 000 yens de charge qui s'ajouteront pour prendre en charge les contributions versées à l'AEFE pour la prise en charge des dépenses de dématérialisation du baccalauréat.

▪ Voyages scolaires

Il y a eu 8 voyages scolaires, 2 au primaire, 6 au secondaire sur l'exercice 2015 (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016) pour une dépense totale de 10 605 393 yens. Les dons des entreprises, de la caisse de solidarité et les subventions ont permis de réduire le coût pour les familles de 11.47%.

Les sorties pédagogiques avec nuitées se sont développées au secondaire, nos élèves ayant participé à de nombreux projets. L'année précédente, la proportion était inverse avec 2 voyages au secondaire pour 5 au primaire.

Le financement des voyages à l'étranger demeure toujours problématique et notamment dès qu'il faut payer un hébergement en plus du coût du billet d'avion.

- Péri scolaire

Le service péri scolaire est tout juste à l'équilibre budgétaire. C'est un service qui s'est encore développé cette année comptable. Ce sont plus de 150 enfants chaque jour qu'il convient de suivre du lundi 7h45 au samedi 13 heures et pendant la majorité des congés scolaires.

Par rapport à 2014, les recettes ont été augmentées de plus de 15%. L'ensemble de ces recettes a tout juste financé les dépenses de salaire supplémentaires liées à la multiplicité des activités.

Plus généralement, l'essentiel des dépenses de ce service (76%) est composé des dépenses de personnel assurant les activités.

C'est un également un service pour lequel la T.V.A. a un impact important. Elle représente 8% des dépenses.

- Demi-pension

Le service de demi-pension accueille désormais plus de 950 élèves et sert environ 1000 repas chaque jour en incluant les commensaux. Par rapport à l'exercice 2014, il y a eu une augmentation de 9.75% des recettes du service.

47% des dépenses sont consacrées à l'achat de denrées alimentaires. Les salaires des personnels représentent 33% des dépenses. Les 20% restants sont notamment utilisés pour la viabilisation, l'entretien et l'équipement.

Les frais de demi-pension représentent 95 % des recettes et 133 542 652 yens au total. 10,8% de cette somme provient des bourses scolaires. Les 7 131 050 de yens restants sont composés des recettes des commensaux et de la cafétéria et sont relativement stables

Le total des dépenses du service demi-pension s'élève donc à 157 762 826 yens et le total des recettes s'élève quant à lui à 157 868 535 yens soit un léger excédent de 105 709 yens. Cela représente un peu moins de 0.06 % du total des dépenses.

- Transports

Le service transports a trouvé son point d'équilibre en termes de fonctionnement. Le service qui transporte désormais un peu plus de la moitié des enfants inscrits au primaire (365/700) et 60% des maternelles, a augmenté ses recettes de 25%. Ces dernières s'établissent à 113 637 440 yens. L'aide apportée par l'Etat par le biais des bourses scolaires représente 4.21% du total des recettes.

Les dépenses s'établissent à 110 254 910 yens. Le plus gros poste de dépenses est bien évidemment le contrat avec la société de transports Tokyo City Bus qui représente 79% des dépenses totales. Les dépenses de personnel représentent elles 15% des dépenses. Les 6% restants sont consacrés à des dépenses diverses dont notamment la téléphonie ou l'achat de denrées de survie pour équiper les bus.

Si le service a réalisé un excédent de 3 382 530 yens, soit 3% des dépenses, il faut prendre en compte le fait de la modification légale du tarif qui aura des conséquences à moyen terme sur ce service avec une hausse de 30% du contrat de transports environ.

V. Présentation des opérations en capital

- Emprunt

L'emprunt représente donc une dépense totale de 118 050 000 yens. Cette dépense représente 7% des dépenses de l'établissement et se poursuivra jusqu'à 2032.

L'établissement est prélevé sur le compte en banque de l'établissement 2 fois par an en juin et en décembre, il est donc important que l'établissement conserve de la trésorerie en fin d'année scolaire afin d'honorer les remboursements.

- **Immobilisations**

L'année 2015 a été marquée par d'importantes dépenses d'investissement. Au total, l'établissement a investi 512 183 368 yens. Cela représente 22% des dépenses globales du Lycée.

Le plus gros de l'investissement a été effectué pour les travaux avec 387 072 000 yens pour réaliser la rénovation du dernier étage, les réaménagements de salles et l'installation d'une pelouse synthétique sur le terrain de football.

Le lycée a encore investi 6 114 835 yens en matériel informatique et mobilier

De manière à répondre à l'obligation légale japonaise, les achats de livres sont inscrits à l'inventaire de l'établissement. Cette année, un peu moins d'un million de yens a été consacré à l'enrichissement du fonds de la BCD et du CDI.

Les dépenses d'investissement ont été intégralement financées par la reprise sur provisions, deux subventions pour le générateur de secours et la plan de contribution.

- **Plan de contribution**

Le plan de contribution est un système permettant au lycée de recevoir des dons de la part des entreprises en générant des réductions d'impôts pour ces dernières. Le lycée accorde en échange des exonérations de frais de scolarité pour les élèves dont les parents sont des personnels de ces entreprises.

8 entreprises participent actuellement au Plan de Contribution (Air Liquide, Bosch, L'Oréal, Saint Gobain, Nissan, Sanofi-Aventis et Michelin, Louis Vuitton Japon) et nous ont versé 129 300 000 yens.

Le plan de contribution finance l'intégralité du remboursement de l'emprunt et a permis de dégager 11 250 000 yens pour l'investissement immobilier.

Pour l'année prochaine, la situation est très incertaine et notamment avec l'entreprise Nissan qui est le plus gros contributeur du plan.

VI. Résultat/ Fonds de Roulement et perspectives

- **Résultat/Fonds de roulement**

Le résultat de l'exercice comptable 2015 est de 445 115 836 yens. Ce résultat positif doit être analysé.

- **Résultat**

Taux de change : Par rapport aux deux exercices précédents où le change avait eu un impact important sur le résultat, cette année, il est négligeable puisque cette année, la perte au

change totale de l'exercice s'élève à 1 110 698 yens. L'année dernière, l'établissement avait connu une perte au change de 46 633 733 yens.

En revanche, le yen fort (comme en 2015) a une influence sur les remontées sur les résidents comme évoqués précédemment. Avec le taux de change moyen de 2014, les remontées AEFE de 2015 auraient coûté 12 000 000 de yens de plus.

Reprise sur provisions : 375 850 648 yens ont été repris sur les provisions. Cela se traduit budgétairement par une écriture de recette qui représente 85% du résultat.

Annonce de la sortie Nissan du plan de Contribution : Si le plan de contribution de Nissan est toujours en cours de négociation, à la clôture de l'exercice, Nissan nous a annoncé un retrait du plan de contribution. La sortie du plan a eu pour conséquences des annulations d'exonérations et des recettes exceptionnelles qui représentent un montant total de 27 983 830 yens.

En prenant en compte les trois points présentés précédemment, on obtient un résultat de 41 392 056 yens.

En retirant le résultat des services spéciaux (4 212 457 yens) on obtient un résultat de 37 179 599 yens pour le service général. Cela représente un peu plus de 2% des dépenses du service général.

Ce résultat est également à mettre en parallèle avec les 35 044 515 yens de plus value des droits de scolarité et des droits d'inscriptions. Ce sont ces recettes qui permettent de générer un résultat d'exploitation, sans ces dernières, l'établissement serait à l'équilibre.

▪ **Résultat – Capacité d'Autofinancement**

Pour analyser la somme disponible pour des investissements, on utilise la CAF (Capacité d'Autofinancement).

Elle est calculée à partir du résultat de l'exercice en y ajoutant les charges non décaissables (amortissement) et en retirant les produits non encaissables (neutralisation des subventions d'investissement).

La Capacité d'Autofinancement de l'établissement s'élève à 136 472 199 yens. Cela a permis de financer les investissements de l'établissement.

Le prélèvement sur fonds de roulement a été de 239 378 449 yens sur l'exercice.

▪ **Importance fonds de roulement et réserves pour le LFIT**

Le fonds de roulement de l'établissement s'élève à 910 438 338 yens. Il est très important pour l'établissement de disposer d'un fonds de roulement conséquent. En effet, l'établissement doit faire face à de nombreuses dépenses entre juin et septembre sans percevoir beaucoup de recettes, il doit donc disposer de trésorerie pour honorer le paiement des salaires et le remboursement de l'emprunt notamment.

Ce fonds de roulement estimé à 188 jours de fonctionnements permettrait également de disposer de liquidités en cas de crise majeure et de disposer d'un peu de temps avant de se trouver dans une situation financière délicate. Cela correspond en gros à 6 mois de fonctionnement. Cependant avec l'utilisation des provisions, l'établissement a perdu 43 jours de fonds de roulement.

Les réserves de l'établissement sont légèrement supérieures aux ratios prudentiels établissant que les réserves doivent représenter 90 jours de fonctionnement. Actuellement, il y a 444 442 626 yens dans les réserves disponibles de l'établissement correspondant à 91 jours de fonctionnement. Pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, il est important d'avoir des réserves disponibles en cas de crise afin de pouvoir absorber un résultat très déficitaire en cas de crise majeure. Il est donc important que l'établissement puisse maintenir et même dans la mesure du possible augmenter ces réserves afin disposer d'une marge de manœuvre en cas de crise.

▪ Trésorerie

L'établissement a une trésorerie valorisée en yens auprès de la banque Mizuho et en euros auprès de la Banque Postale.

▪ En yens

La trésorerie s'établit à 909 896 626 yens au 31/03/2016. Au 1^{er} avril 2015, elle était de 1 048 805 926 1 yens. Au plus haut, elle s'élevait à 1 117 475 123 yens en mai 2015. Au plus bas, elle s'élevait à 729 052 167 yens en septembre 2015

Le compte bancaire a donc connu une variation de 388 422 956 yens.

Actuellement, le Besoin en Fonds de Roulement négatif (Avances en classe 4 – Dettes en classe 4) de l'établissement est à 124 044 490 yens permet d'alimenter la trésorerie. Il est cependant en baisse par rapport à l'exercice précédent où il était de 224 501 575 yens.

L'établissement a actuellement une trésorerie saine qui lui permet de faire face aux flux irréguliers des entrées et des sorties de trésorerie.

▪ En euros

Comme évoqué précédemment, l'établissement dispose de 180 825 978 yens dans un compte en euros :

- 238 769.88 euros (29 921 038 yens) sur un compte courant
- 1 204 221.42 euros (150 904 940 yens) sur un compte placé

Le lycée bénéficiait d'importantes liquidités en euros notamment par le versement de subventions en euros de l'AEFE ou de non remontées de contribution sur les exercices passés.

Sur ce présent exercice, la trésorerie en euros a évolué négativement. En avril 2014, elle se situait à 4 030 010.81 euros et en mars 2015, elle se situait désormais à 3 031 708.20 euros. Elle est désormais à 1 442 991.3 euros.

Étant donné que le flux de sorties est nettement supérieur aux flux d'entrées, la trésorerie en euros a perdu 1 588 716.9 euros.

Il sera nécessaire de transférer des fonds en yens vers le compte en euros. Avec le yen fort, c'est la bonne période pour effectuer ce transfert.

Les fonds placés le sont sur des sicav avec capital garanti. Si ce type de compte offre une faible rémunération, par ses statuts, l'établissement est assez limité dans ces options comme expliqué précédemment.

▪ Perspectives/Conclusion

Le lycée a battu son record historique d'élèves à la rentrée 2015 et il est également prévu une croissance des effectifs sur le prochain budget.

Cette année comptable a marqué la fin d'un cycle de l'établissement. En effet, le projet immobilier de Takinogawa s'est désormais achevé avec la rénovation du dernier étage du bâtiment B.

Pour le deuxième exercice consécutif, l'établissement a atteint l'équilibre budgétaire.

Avec la montée d'effectifs qui se poursuit et si elle se confirme encore dans les années à venir, il conviendra d'envisager des solutions pour permettre la maîtrise de cette croissance. L'établissement y travaille d'ores et déjà que ce soit avec les autorités locales japonaises et les autorités françaises (AEFE et Ambassade) avec notamment la visite du service immobilier de l'AEFE et la Conférence d'Orientation Stratégique.

Après divers échanges, le compte financier 2015 est soumis aux votes.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12
Le Compte financier 2015 est adopté à l'unanimité.

7) Questions diverses

En préliminaire des questions diverses, le D.A.F. souhaite remercier Mme Kadotani, Mme Sakaï pour leur travail sur la T.V.A. que l'établissement se doit de payer.

Suite à ce travail, il apparaît nécessaire de modifier le frais "Frais de demi-pension" et en japonais "Shisetsu Kakujûhi 施設拡充費" en "Frais généraux liés à la cantine" et en français.

Ce changement de catégorie permettra à l'établissement de bénéficier d'une exonération de T.V.A.

Le secrétaire général précise également que l'établissement travaille toujours activement en collaboration avec l'ambassade et les autorités japonaises sur l'acquisition du statut de tokuzo qui permettra aux donateurs du Lycée de déduire fiscalement les dons qu'ils feraient au LFIT.

Questions des parents :

1- Modification du règlement de la fondation :

Attendu que les conseillers ont besoin d'avoir les documents comptables et financiers suffisamment à l'avance pour pouvoir en prendre connaissance et émettre un avis informé, compte tenu que les documents comptables ainsi que le rapport de gestion sont disponibles (pour être transmis aux auditeurs) bien avant d'être transmis aux administrateurs nous demandons la mise au vote de la motion:

- le règlement de la fondation sera modifié pour préciser que le rapport de gestion de la fondation doit être envoyé aux conseillers 15 jours ouvrés avant la date de tenue du Conseil d'Administration

Les statuts évoquent 7 jours :

“17.5- Chaque Administrateur doit être informé par lettre de la réunion, du lieu, de la date et de l’ordre du jour de cette réunion du conseil.

17.6- Le courrier mentionné au paragraphe précédent doit être envoyé au plus tard 7 jours avant la réunion.”

Un changement de statut nécessite une déclaration au TMG après validation du C.A.
La pratique de l'établissement est de 7 jours ouvrés.

La Direction accompagne les représentants des parents dans la compréhension des éléments de gestion de l'établissement en donnant un maximum d'informations, en expliquant au préalable l'ordre du jour, en répondant à toutes les questions posées, en organisant des réunions de lecture des documents.

Le président propose d'inscrire au règlement du CA, à l'article 10, *“Dans la mesure où les documents seront prêts, ils seront envoyés 15 jours ouvrés avant la date du CA”*.
Suivent des échanges sur ce point entre les membres du CA.

La modification du règlement du CA est approuvée à l'unanimité.

2- Constitution d'une commission d'administrateurs ayant mission de définir le niveau des frais de scolarité.

Cette commission comprendra , liste non limitative, des représentants de l'administration du LFIT (dont l'agent comptable), les présidents et secrétaire de la fondation, les représentants des parents. Elle aura pour mission de faire une proposition quand au juste montant des frais de scolarité. Elle devra se réunir au moins une fois avant la tenue du CA qui en débat, dans le mois qui le précède.

La création d'une commission d'administrateurs, prévue au règlement, doit être votée.

L'Assemblée des conseillers qui se réunit en février est l'instance ad hoc pour étudier ce point, après le CA d'octobre qui définit les grandes orientations et avant le CA de mars qui présente le budget.

Suivent des échanges sur ce point entre les membres du CA.

Les membres du CA s'accordent de travailler sur le point des droits de scolarité et du budget dans les instances existantes, notamment l'Assemblée des Conseillers, en améliorant le fonctionnement.

Gestion des excédents: Le rapport financier fait état d'un excédent significatif (d'ailleurs noté par l'auditeur japonais), alors que les ratios prudentiels sont bien respectés (le lycée a une autonomie > 6 mois de fonctionnement d'avance en fonds de roulement et de plus >90 jours de réserves). En enlevant les recettes exceptionnelles, l'excédent de 35 Millions de Yens correspond à 2% du budget du LFIT. Ce chiffre est à mettre en regard avec l'augmentation des frais de scolarité de 1% l'an dernier. Nous proposons que cet excédent soit affecté prioritairement à la diminution ou au gel des frais annuels de scolarité.

Les membres du CA s'accordent de travailler sur le point de la gestion des excédents après la visite du service immobilier de l'AEFE et la Conférence d'orientation stratégique.

- Voyages scolaires: les parents s'interrogent sur les conditions dans lesquelles se font les appels d'offres auprès des agences de voyages. Nous comprenons certaines des contraintes énoncées, mais sommes étonnées par les écarts de prix constatés. Nous voudrions que nous soient communiqués les noms des agences consultées et de celles retenues, ainsi que le cahier des charges, pour qu'un comparatif puisse être fait.

Le lycée travaille avec FRANCE TRAVEL et GM TRAVEL qui sont réactives et permettent une certaine souplesse, mais aussi d'autres agences (Ex AIRNET TRAVEL pour Casablanca, car l'Ambassade du Maroc nous a aidé pour ces billets).

Des grosses agences type HIS, ont été démarchées dans le passé mais offrent des tarifs supérieurs et le Lycée qui achète uniquement des billets n'est pas intéressant pour elles qui vendent davantage des séjours all included.

Suivent des échanges sur ce point entre les membres du CA.

- Transport scolaire: Un certain nombre de familles habitant Roppongi n'ont pas pu inscrire leurs enfants à une 2eme activité périscolaire cette année, faute de places en bus périscolaire. Pour l'année scolaire 2016-17, le LFIT pourrait il faire en sorte d'adapter l'offre de places en bus périscolaire à la demande des parents ? Si le LFIT n'envisage pas d'augmenter le nombre de places, quelle en est la raison ? Si la raison est que le coût d'un 2eme bus serait trop élevé pour les parents, alors le LFIT pourrait il fournir des données chiffrées, et laisser les parents choisir ? Par exemple, fournir le coût par élève dans le cas d'un 2eme bus périscolaire : 1-de grande taille, 2-de petite taille ; a-rempli à 30%, b-rempli à 60%, c-rempli à 100% ?

Par ailleurs, concernant le choix des itinéraires, comment est-ce que le LFIT étudie la demande pour de nouvelles routes?

Question d'organisation traitée au CE du 31 /05/2016

- Dépose rapide: Les parents se sont émus de la suppression de la dépose rapide. Ils aimeraient avoir une indication des économies réalisées par la suppression du système de dépose rapide (supprime le soir et remplace par de la garderie facturable par tranches de 15min, le matin étant maintenu). Est ce que le Lfit peut étudier et proposer un système de ramasse-minute à un coût similaire à celui de la garderie pour les personnes en retard?

Question d'organisation traitée au CE du 31 /05/2016

- Achat des vêtement avec insigne du LFIT: beaucoup de parents protestent contre la nécessité de devoir racheter un set polo+Tshirt, quand l'existant, qui a été peu utilisé, est encore en très bon état.

Question d'organisation traitée au CE du 31/05/2016

Les dates des prochains C.A. sont prévus pour

- 13 octobre 2016
- 14 février 2017
- 26 mai 2017

Le CDAEFE,

A l'issue de ce conseil d'administration, cinq administrateurs vont nous quitter :

Madame Claire THUAUDET, conseillère culturelle

Monsieur Sidney PEYROLES, conseiller culturel adjoint

Monsieur Jean-Jacques POTHIER, consul

Monsieur Gilles FAUVEAU, représentant des parents d'élèves

Monsieur Jean-François GUILLEMOLES, représentant des parents d'élèves

Les trois premiers seront remplacés au premier septembre 2016 par leurs successeurs.

Les deux représentants des parents seront remplacés par deux parents proposés par l'association des parents d'élèves.

Le C.A. remercie ces cinq administrateurs pour leur action au LFIT.

Le CA ayant traité tous les points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres et clôt la session à 21 heures.